

26 mars 2013

13.333

Question Yvan Botteron**Dégâts du gel ou dégâts du DGT? (bis)**

En 2009, à la même période de l'année que maintenant, nous avons posé une question portant le même titre et reprenant pour l'essentiel les mêmes questions finales.

A l'époque déjà, nous nous inquiétions de l'état de nos routes après un hiver rigoureux.

Quatre ans plus tard, le constat est encore plus alarmant et ce malgré l'acceptation du rapport 10.011 "Entretien constructif". La recherche d'économies sans réforme structurelle de l'Etat a abouti à une situation intenable, en particulier dans les régions périphériques, éternelles oubliées de l'aménagement d'un canton autoproclamé urbain.

Certes, ce dernier hiver a lui aussi été rigoureux et nos routes ont de nouveau souffert. A tel point qu'on se surprend désormais à rêver d'un hiver perpétuel dont les chutes de neiges serviraient à colmater les nids de poule, faute de voir la situation s'améliorer!

L'état de nos routes est devenu tellement alarmant qu'un risque d'accident en raison du défaut d'entretien n'est désormais plus à exclure. Dans un tel cas, sur qui reporter la responsabilité sinon juridique, du moins morale?

Il s'agit donc clairement d'une situation qui ne tient plus du domaine du confort mais bien de celui de la sécurité.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat peut-il:

- Nous assurer que l'entretien des routes de ces dernières années a été fait correctement et avec diligence?
- Nous assurer que tous les moyens nécessaires ont été mis en œuvre et qu'aucune mesure d'économie superflue n'est venue entraver cet entretien?
- Nous assurer que les tronçons atteints seront remis en état, voire reconstruits, dans les plus brefs délais?
- S'engager à informer ultérieurement notre Autorité ou une de ses commissions du calendrier qu'il envisage afin de remédier à cette situation?